



## BILLET

### Préparer demain

La crise économique laisse sur le bord de la route des milliers de personnes qui basculent de la précarité à l'exclusion. Elle génère de l'angoisse et la peur de tomber même chez ceux qui ont un emploi. De refondation en restrictions budgétaires, la période inquiète et déstabilise. Les salariés d'Aurore s'interrogent eux aussi sur leur avenir.

Et pourtant, Aurore se développe, explorant de nouveaux champs et territoires, utilisant sa compétence dans les domaines de l'urgence de l'hébergement, du soin et de l'insertion. Les filets restent en place pour les exclus, et nous travaillons en confiance avec les pouvoirs publics. Ainsi, l'association a créé en 2011 8% d'emplois en plus et ce

« Changer nos postures de travail, (...) se déployer autrement... »

rythme reste constant depuis plusieurs années. Pour autant, ces emplois nouveaux viennent rarement de nos activités historiques. Et c'est bien le pari auquel nous devons faire face : changer nos

postures et postulats de travail, admettre qu'il faudra se déployer autrement, sans renoncer à son cœur de métier mais en le réinventant. Passer du travail « dans les murs » à de l'accompagnement qui se déroulera de plus en plus « hors les murs » ; mais aussi établir les partenariats qui, après le soin, assureront la continuité et, enfin, laisser plus de place à l'usager. Ce sont les challenges de demain. Et cela se fera avec moins de moyens, en effet la convergence budgétaire, les appels à projet et les appels d'offre sont désormais la règle.

Pour faire face à ces défis, l'association met en débat dans les services à partir d'avril les grands axes de ses orientations stratégiques (l'ancrage territorial de l'association, sa participation au débat public, la place des usagers, celle des bénévoles, le développement de l'association et sa maîtrise économique). Pour les enrichir bien sûr, mais surtout pour que les salariés s'en emparent et, ainsi, préparent demain.

Éric Pliez  
Directeur général

## EN BREF...

### Séminaire annuel : rendez-vous le 28 juin 2012

Le séminaire annuel d'Aurore, qui aura cette année pour thème l'hébergement, se tiendra le 28 juin à l'Espace Charenton (Paris 12<sup>ème</sup>). Afin d'associer tous les salariés à la mise en place des orientations stratégiques de l'association, nous inaugurerons, en matinée, une nouvelle formule d'ateliers, qui devrait permettre de faire émerger les débats et mettre



La salle Ariane de l'Espace Charenton.

en valeur les idées des participants. L'inscription aux ateliers se fera en amont du séminaire, sur internet. L'ouverture des inscriptions sera annoncée par email à la fin du mois d'avril sur les boîtes personnelles. Comme à l'accoutumée, l'Assemblée générale se tiendra ensuite dans l'après-midi. Réservez dès à présent le 28 juin dans vos agendas.

## VIE INTERNE

### Hébergement à l'hôtel et suivi en centre de stabilisation : l'expérimentation de L'Olivier

Parce que ces dispositifs d'urgence ne permettent pas un suivi social satisfaisant et s'appliquent surtout à mettre à l'abri, Armando Magallanes, directeur du pôle Hébergement, a fait la proposition à la DRIHL, en octobre dernier, d'expérimenter l'hébergement en hôtel de 15 personnes qui seraient en outre accompagnées à L'Olivier ; une solution qui répond à la fois à l'urgence de la mise à l'abri tout en permettant de réaliser un accompagnement dans de bonnes conditions.

Intéressée par la qualité du suivi, les coûts réduits par la mutualisation des moyens et la perspective de réduire les temps de séjour à l'hôtel, la DRIHL accepte l'expérimentation pour une ouverture de novembre à mars.

Après le recrutement de deux travailleurs sociaux (1,5 ETP) pour assurer le suivi à l'hôtel, et la commande de quelques repas supplémentaires, L'Olivier est prêt à recevoir 15 personnes. « Sur ce dispositif, la mutualisation permet d'être opérationnels très rapidement. Recevoir les personnes à L'Olivier facilite aussi le travail de leur référents sociaux puisqu'ils bénéficient du regard des professionnels du centre de stabilisation, qui observent les comportements et l'insertion dans le groupe des nouveaux arrivants », explique Catherine Rousselot, directrice territoriale. ○○○

En plus des repas chauds, les résidents des hôtels de Châtillon et d'Issy-les-Moulineaux peuvent évidemment passer la journée au centre et bénéficier des services de L'Olivier, comme la consultation du médecin généraliste. Depuis novembre, 24 hommes et femmes ont été orientés par le 115 et le SIAO vers ces places expérimentales. La majorité des 9 personnes sorties a été accueillie en CHRS ou dans un logement Solibail. Pour Catherine Rousselot, cette combinaison permet d'améliorer les conditions d'accueil et de suivi et fait bénéficier aux personnes hébergées dans le diffus de tous les services de l'infrastructure, du savoir-faire et des

partenariats d'une équipe bien installée sur un territoire. C'est aussi ce que retient la DRIHL, puisqu'elle a décidé de prolonger le projet jusqu'en décembre 2012. Cette expérience témoigne de l'importance de proposer à certaines personnes un repère identifiable, un lieu de ressource et de socialisation.

## HÉBERGER

« Un chez soi d'abord »

Inspiré des expériences nord-américaines, Housing First, ou « Un chez soi d'abord », est un programme de recherche lancé fin 2010 par le Ministère du Développement Durable et du Logement, dans la cadre du Logement d'abord. Le projet du Groupement Momentané d'Entreprise dont fait partie Aurore a été retenu pour conduire l'expérimentation parisienne. Le programme s'adresse aux personnes rencontrant des troubles mentaux, en situation d'addiction ou sortant de détention, qui, du fait de leurs problématiques, ont connu des situations d'échec dans les dispositifs classiques. « Un chez soi d'abord » use du logement comme d'un outil d'insertion, au sein duquel s'effectuent l'accompagnement social et les soins. Une équipe pluridisciplinaire interviendra en effet au sein des 100 logements du programme pour assurer le suivi médical et social des personnes pendant 3 ans. L'expérimentation débutera à Paris au printemps 2012.



Le programme « Un chez soi d'abord » se déroule dans les villes de Toulouse, Marseille, Lille et Paris.

## SOIGNER

Inauguration

La première communauté thérapeutique d'Ile-de-France a été inaugurée le 19 mars dernier, à Aubervilliers. L'activité de la communauté d'Aurore avait débuté dès 2011 avec l'accueil ambulatoire, dans l'attente de la fin des travaux de la partie hébergement. Un an plus tard, l'ancien bâtiment industriel rénové peut accueillir 35 personnes addictées, en post-cure, pour une durée d'un an renouvelable. Claude Évin, ancien Ministre et directeur de l'Agence Régionale de Santé, Étienne Apaire, Président de la MILDT, Jacques Salvator, Maire d'Aubervilliers ont visité les locaux et salué cette ouverture. François Hervé, directeur du pôle Addictions Santé-Précarité a souligné l'engagement et le soutien de ces partenaires, ainsi que celui de la Direction Générale de la Santé, également représentée, qui ont joué un rôle clé dans le montage et l'accompagnement de ce projet.



Les discours inauguraux, le 19 mars dernier.

## INSÉRER

L'insertion professionnelle comme outil de mobilisation

Depuis plus d'un an, Isabelle Adam, conseillère en insertion professionnelle à Aurore, intervient auprès du public du CSAPA de Drogues et Société. Née des différentes rencontres entre le pôle Insertion et l'association, sa mission consiste à remobiliser les bénéficiaires sur les préludes d'un projet d'insertion. « *Mon travail est de créer un réseau utile à la personne, de repérer les ressources et les freins qui conditionneront leur future reprise d'activité* » explique Isabelle Adam. Depuis peu, elle suit aussi les résidents de la communauté thérapeutique d'Aubervilliers. Ces diverses interventions montrent que l'insertion professionnelle peut se travailler à tout moment dans le parcours des publics et témoignent de l'importance d'articuler les différentes compétences des professionnels pour donner toutes leurs chances aux personnes en difficultés.



L'insertion professionnelle, pour remobiliser les publics.

## INFOS GÉNÉRALES

### Retour sur le séminaire cadres du 12 mars 2012

Le séminaire cadres réunissant directeurs et chefs de service d'Aurore s'est tenu le 12 mars et avait pour thème principal les orientations stratégiques d'Aurore.

Les six ateliers constitués ont permis de débattre des six axes prioritaires de travail déterminés par le Conseil d'Administration et le Comité de Direction, à savoir :

- l'ancrage territorial,
- la place des bénévoles,
- la place des usagers,
- la participation d'Aurore au débat public,
- le développement,
- la maîtrise économique.

Le travail des 45 participants présents a permis d'avancer sur ces orientations qui feront l'objet de débat dans les équipes à partir d'avril.

### Emails Aurore & intranet, pour s'informer et échanger

Depuis quelques mois, des outils d'échanges et d'informations sont mis à la disposition des salariés.

Grâce à l'intranet et à votre boîte email personnelle Aurore, vous avez la possibilité de partager des documents, d'être informé des actualités de l'association, mais aussi d'échanger avec vos collègues ou de poser vos questions aux différentes instances d'Aurore, comme le service des ressources humaines ou le CE par exemple.

Pour ouvrir un boîte ou connaître votre mot de passe de messagerie, contactez Grégory Kouchelevitch, prestataire informatique ([support@aurore.asso.fr](mailto:support@aurore.asso.fr)).

L'intranet est lui aussi facilement acces-

sible avec les mêmes identifiants que votre messagerie aurore.

Email Aurore à consulter sur : [webmail.aurore.asso.fr](mailto:webmail.aurore.asso.fr)

Accès à l'intranet d'Aurore : [intranet.aurore.asso.fr](http://intranet.aurore.asso.fr)



Les pages d'accueil de l'intranet et du service mail de l'association.

## DÉMARCHE QUALITÉ

### Les fondements juridiques du projet personnalisé

Depuis le vote de la Loi 2002-2 de rénovation de l'action sociale et médico-sociale, les travailleurs sociaux sont confrontés à un nouvel objet, plus ou moins identifié : le projet personnalisé.

La loi, pour une fois, y définit assez clairement ce qu'elle attend des institutions éducatives et de leurs équipes et précise, en son article L.311-3 du CASF, que le contrat de séjour (ou document individuel de prise en charge), établi dès l'admission, doit être signé au plus tard dans le mois de l'admission.

Concernant l'avenant au contrat de séjour, appelé projet personnalisé, renouvelé et réévalué annuellement, il doit être élaboré dans le délai maximum des six mois suivant l'admission.

C'est là le point d'achoppement pour les praticiens. Certaines équipes, partant du document initial intitulé synthèse, l'ont simplement renommé projet personnalisé, tandis que pour d'autres c'est un véritable bouleversement qui s'est opéré. Toutefois, des questions subsistent sur le cadre juridique de ce projet.

Le renouvellement et la réévaluation annuelle du projet personnalisé présentent

le plus de difficultés pour les praticiens. En effet, les éléments du projet personnalisé sont souvent confondus avec les éléments du contrat de séjour, alors qu'il existe d'emblée une différence fondamentale entre les deux documents. En effet, le contrat de séjour mentionne toutes les prestations mais de manière globale, dans leur généralité. Le projet personnalisé (avenant au contrat de séjour) précise, quant à lui, les « objectifs et les prestations adaptées à la personne ». Il s'agit donc d'engager un véritable travail d'élaboration et de co-construction sur



Le projet personnalisé, un document qui formalise la co-construction d'un projet d'insertion.

la manière dont chaque prestation peut être déclinée en fonction de la situation de la personne, et de l'analyse des besoins qui lui sont propres.

Ce point est confirmé par l'article 7 de la loi du 2 janvier 2002 : sont assurés aux usagers [n.d.l.r.] « une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité favorisant son développement, son autonomie et son insertion, adaptés à son âge et à ses besoins, respectant son consentement éclairé qui doit systématiquement être recherché lorsque la personne est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision. À défaut, le consentement de son représentant légal doit être recherché. »

En conclusion, si le contrat de séjour est un document dont la forme est relativement figée, le projet personnalisé est un écrit contractuel qui demande un important travail d'élaboration et de rédaction. C'est un véritable outil éducatif de promotion et de participation de l'utilisateur à sa prise en charge.

Claudie Pailleret,  
Directrice qualité.

## PRESSE RETROUVEZ REPORTAGES ET INTERVIEWS SUR [WWW.AURORE.ASSO.FR/BLOG](http://WWW.AURORE.ASSO.FR/BLOG)

RFI - 2 MARS 2012

Radio France Internationale s'est intéressée à la situation des femmes sans abri à Paris, et notamment celles accueillies à la Halte Femmes d'Aurore. Dans le même reportage, l'équipe y fait part de son travail de généraliste du social.

FRANCE INFO - 5 MARS 2012

Pour l'émission de France Info « Terrains de campagne », l'AFP s'est rendue au centre de stabilisation L'Olivier.

DIRECTIONS - AVRIL 2012

Eric Pliez a été interviewé par le magazine Direction(s) sur le rôle des sièges administratifs, notamment dans le cadre de regroupements associatifs.



# COMBATTRE LA « SUR-EXCLUSION » : LE DÉFI DU CSAPA CLÉMENCEAU

Depuis 12 ans, la maison du 8, rue Clémenceau à Gagny accueille des personnes consommatrices de drogues ou d'alcool et les soutient dans leur projet de soins. Au fil des ans, les besoins ont évolué, et le service, devenu CSAPA<sup>1</sup>, a su adapter et développer ses savoir-faire pour conjuguer soins, réduction des risques et insertion.

L'établissement s'est particulièrement préoccupé de la situation de personnes en « sur-exclusion », ne parvenant pas, du fait de vulnérabilités particulières à intégrer les dispositifs de soin ou d'insertion « classiques ». Parmi les publics identifiés comme tels, entre autres par les travaux de la Commission Addiction du Ministère de la santé, on retrouve les femmes accompagnées d'enfants, les personnes sortant de détention, les usagers actifs et désocialisés. En 2010, le projet d'évolution du centre est retenu dans le cadre de l'appel d'offre national de la MILDT<sup>2</sup> et de la DGS<sup>3</sup>



Le centre résidentiel du CSAPA Clémenceau

et le CSAPA ouvre alors l'une des quatre unités françaises d'accueil rapide pour personnes sortant de prison. « Afin de pallier cette exclusion dans l'exclusion, nous avons fait évoluer le centre vers l'accueil d'un public particulièrement vulnérable : les personnes sortant de prison ayant rechuté à plusieurs reprises. Ce public a déjà vécu de nombreux allers-retours entre la vie hors les murs et la prison. Leurs précédentes sorties se sont soldées par des échecs et des retours en détention, faute de soutien immédiat et d'accompagnement adapté », explique François Hervé, directeur du pôle Addictions Santé Précarité. Le service propose donc un dispositif de soins résidentiels dès la sortie d'incarcération pour permettre aux anciens détenus de construire un projet de soin et/ou d'insertion solide. « Quand tu sors de prison, soit tu avances, soit c'est la rue. Se poser un peu pour réfléchir, c'est le meilleur moyen de ne pas se tromper de trajectoire » explique l'un des résidents. Dix personnes sortant de prison et en situation d'addiction sont hébergées collectivement un mois, renouvelable deux fois. Elles sont accompagnées par une équipe de professionnels mettant en œuvre un soutien socio-éducatif, psycho-dynamique et cognitivo-comportemental : « Nous travaillons sur les conséquences psychiques et somatiques de la détention, la dépendance aux produits ainsi que la précarité. L'objectif de leur séjour est donc de faire le point sur leur consommation, travailler à la restauration de leurs compétences sociales et de l'estime d'eux-même en préfigurant un projet d'insertion » précise Agathe Bouillet, directrice du CSAPA. Ce travail est réalisé de manière intensive et le quotidien des résidents est ainsi rythmé par des consultations individuelles et de nombreux ateliers en groupe. L'atelier sport permet par exemple de matérialiser l'appréhension du corps, le théâtre, l'expérimentation de sa singularité. Belkacem est hébergé au centre depuis 2 mois et demi. Depuis son arrivée, il comprend mieux l'intérêt de ce planning serré : « Au début on se demande à quoi servent les ateliers. On comprend ensuite que tout ça nous aide à réfléchir, à penser à nous et à notre projet ». Au CSAPA tout est collectif : les tâches ménagères et les repas sont faits à tour de rôle et les ateliers se déroulent toujours en groupe. Un mode de vie communautaire qui peut parfois peser mais cette organisation a ses raisons d'être. Agathe Bouillet argumente : « Vivre ensemble n'est pas simple, encore moins pour ce public dont le parcours est ponctué de lieux de vies collectifs, à commencer par la promiscuité de la détention. Mais le collectif permet l'apprentissage par les pairs, le lien, l'échange, la confrontation à l'autre, la négociation. Le groupe soutient la démarche de chacun ». Leur séjour au sein de l'unité vise à préparer les usagers à entrer dans des dispositifs plus classiques comme les CHRS, les centres thérapeutiques résidentiels, ou les communautés thérapeutiques. Mais les niveaux d'exigence de nombreuses structures constituent des obstacles difficiles à franchir pour les usagers, et tendent à les exclure à nouveau d'une prise en charge. Ainsi, malgré les efforts des usagers et de l'équipe, 50% des orientations sont réalisées au-delà des 3 mois de prise en charge, réduisant d'autant la capacité d'accueil de l'établissement, dont la vocation est d'accueillir les personnes sur de courts séjours.

Après plus d'un an et demi de fonctionnement, l'équipe de l'unité d'accueil souhaite que la fluidité entre structures s'améliore pour ne pas défaire les dynamiques enclenchées au centre. En effet, l'unité d'accueil rapide ne peut prendre sens pour ces usagers que si elle est intégrée dans un réseau d'acteurs prêts à prendre en compte les parcours parfois chaotiques de ce public.



Le collectif au CSAPA, un outil d'insertion.

<sup>1</sup> CSAPA : Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie  
<sup>2</sup> MILDT : Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie  
<sup>3</sup> DGS : Direction Générale de la Santé

## AGENDA

### VIE INTERNE

- 2 avril :
  - Comité de direction.
- 3 avril :
  - Comité d'entreprise.
  - Négociation Annuelle Obligatoire : début des travaux 2012 avec les syndicats.
- 17 avril :
  - Rencontre avec le Commissaire aux comptes et le trésorier pour l'analyse des comptes 2011.
- 24 avril :
  - Conseil d'Administration d'Aurore pour l'examen des comptes 2011.
- 27 avril :
  - Petit déjeuner des directeurs.

### PARTENARIAT

- 4 avril :
  - Bilan des activités des Espaces Solidarité Insertion et des maraudes, avec la DASES et la DRIHL
- 5 avril :
  - Rencontre avec Mme Marseille, chargée de mission service civique, pour l'extension des agréments services civiques à Aurore.
- 6 avril :
  - Rencontre avec l'association SILOE et M. Salviani, responsable des équipes de prévention à la DASES, à propos de la prochaine fusion Aurore - SILOE
- 16 avril :
  - Rencontre avec les partenaires d'EGO et les acteurs du quartier de la Goutte d'or.

### ÉVÈNEMENT

- Du 9 au 14 avril :
  - Séminaire sur la prison et les addictions à Montevideo (Uruguay), sur une initiative d'Armando Magallanes et de l'ambassadeur d'Uruguay en France. Interventions de François Hervé, directeur du pôle Addictions Santé-Précarité et Morad Fennas, chef de service du CSAPA Clémenceau et des Lits Halte Soins Santé.
- 17 avril :
  - 4<sup>ème</sup> anniversaire du centre L'Olivier.